



Direction des Opérations

Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A

8, AVENUE ROLAND GARROS - BP 40 245
F-33698 MERIGNAC CEDEX

<http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

BUREAU NOTAM INTERNATIONAL

☎ : 05 57 92 57 92
Fax : 05 57 92 57 99
RSFTA : LFFAYNYX
✉ : bni.sia@regis-dgac.net

SERVICE COMMERCIAL

☎ : 05 57 92 56 68
Fax : 05 57 92 56 69
✉ : sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP
176/09

PUB : 26 NOV

LIEU : FIR Paris (LFFF), AD Toussus Le Noble (LFPN)

VALIDITE : Du 10 Décembre 2009 au 20 Octobre 2010

OBJET : Modification du dispositif circulation aérienne avec création de 2 Zones Réglementées Temporaires à Toussus le Noble

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 125/09.

Un nouveau dispositif circulation aérienne est mis en œuvre à Toussus le Noble avec :

- 1 la création de 2 zones réglementées temporaires associées à l'aérodrome (voir page 2)
- 2 la modification des procédures VFR (avions et hélicoptères)
 - Les cartes AD2 LFPN APP 01 et ATT 01 (AVIONS) sont remplacées par les annexes A et B.
 - Les pages AD2 LFPN TXT 01 et 02 (consignes particulières AVIONS) sont remplacées par les conditions générales § 2.1 et les consignes particulières § 2.2 et 2.3 (voir pages 3 et 4).
 - Les cartes AD3 LFPN APP 01 et ATT 01 (HELICOPTERES) sont remplacées par les annexes C et D.
 - Les pages AD3 LFPN TXT 01, 02 et 03 (consignes particulières HELICOPTERES) sont remplacées par les conditions générales § 2.1 et les consignes particulières § 2.2 et 2.4 (voir pages 3, 5 et 6).
- 3 la modification des procédures IFR
 - Circuit MVL (voir page 7)
 - Consigne particulière de radiocommunication (voir page 7)
 - Modification des départs initiaux 25R (1N-1R)
 - La carte AD2 LFPN INI 2 est remplacée par l'annexe E.
 - La page AD2 LFPN INI 2a est remplacée par les consignes § 3.3 (voir page 7).

1 CREATION DE 2 ZONES REGLEMENTEES ASSOCIEES A L'AERODROME

1.1 Dates et heures d'activité ZRT 1 et ZRT 2 :

Du 19 Novembre 2009 au 20 Octobre 2010, HOR ATS TOUSSUS annoncés par NOTAM dans le créneau 0400-2030 (HIV + 1HR)

1.2 Activité

Circulation et procédures d'aérodrome

1.3 Limites verticales:

ZRT 1: SFC / 1500 ft AMSL

ZRT 2: SFC / 2000 ft AMSL

1.4 Limites latérales :

ZRT 1	ZRT 2
484539N-0015919E	484401N-0015423E
484542N-0020450E	484539N-0015757E
484530N-0020702E	484539N-0015919E
484553N-0020857E	484008N-0015936E
484339N-0020937E	484006N-0015842E
484025N-0020608E	484401N-0015423E
484008N-0015936E	
484539N-0015919E	

1.5 Conditions de pénétration ZRT 1 et 2 :

- Sur autorisation de TOUSSUS TWR
- Réservée aux aéronefs au départ ou à destination de l'aérodrome de Toussus le Noble, sauf autorisation particulière accordée par TOUSSUS TWR.
- Transpondeur mode 3/A obligatoire, sauf autorisation particulière selon les conditions préalables fixées par l'organisme de TOUSSUS.
- Les minima VMC de visibilité et de distance par rapport aux nuages sont ceux applicables en espace aérien de classe G.

1.6 Services rendus :

- Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus par TOUSSUS TWR dans la circulation d'aérodrome.
- Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par TOUSSUS TWR en dehors de la circulation d'aérodrome.

1.7 Information des usagers

TOUSSUS TWR	119.300MHZ
TOUSSUS SOL	121.850MHZ
TOUSSUS ATIS	127.475MHZ
PARIS INFO	129.625MHZ
ORLY APP	124.450MHZ
VILLA APP	119.425MHZ
VILLA TWR	128.950MHZ

2 MODIFICATION DES PROCEDURES VFR (AVIONS ET HELICOPTERES)**2.1 Conditions générales d'utilisation de l'AD.**

- Aérodrome interdit à tout trafic de 2030 à 0400 (HIV + 1HR)
- Aérodrome réservé aux VFR basés de 0400 à 0500 (HIV + 1HR)
- En dehors des HOR du contrôle d'aérodrome, aérodrome réservé aux VFR et IFR basés en A/A selon consignes locales.
- AD interdit aux ACFT dont la masse maximale au décollage est supérieure à 12t.
- Activité IFR possible.
- Roulage interdit hors RWY et TWY.
- Compte tenu de l'environnement, dans la mesure du possible :
 - respecter les circuits publiés. Les hauteurs spécifiées doivent être strictement respectées.
 - à l'arrivée ou au départ, éviter le survol des agglomérations.
- Du 01 Avril au 30 Septembre, les week-ends et jours fériés de 1000 à 1200 (HIV + 1HR), l'entraînement en tour de piste est réservé aux aéronefs dits "silencieux" (aéronefs de nouvelle génération conçus d'origine à cet effet et aéronefs équipés d'un dispositif atténuateur de bruit). Cette limitation ne s'applique pas aux vols locaux.

2.2 Consignes particulières VFR avions et hélicoptères

- Points de la ZRT :

Nom	Coordonnées	Localisation
S	48 42 35N – 002 06 37 E	Coteau Nord de la vallée de Chevreuse entre Gif-sur-Yvette et St-Rémy-les-Chevreuses.
S1	48 39 12N – 002 02 24 E	Nord-Ouest de Pecqueuse / Limours.
SW	48 40 08N – 001 59 19 E	Est du château d'eau de Cernay-la-Ville.
NW	48 43 50N – 001 55 01 E	Sud des réservoirs de Coignières.

- Deux secteurs de sortie en limite de ZRT 2 sont définis :

- Le **secteur « Nord Dampierre »** compris entre le point NW et le nord-ouest de Dampierre-en-Yvelines
- Le **secteur « Sud Dampierre »** compris entre le sud-ouest de Dampierre-en-Yvelines et le point SW

- Les pilotes peuvent demander un départ différent de ceux définis dans les consignes particulières VFR avions et hélicoptères. Les contrôleurs pourront l'accepter s'il est compatible avec le trafic en fréquence. La possibilité d'une occupation importante de la fréquence Tour nécessite que le pilote exprime ses intentions au départ et à l'arrivée.

- A l'arrivée et au départ, il est recommandé d'éviter le survol du VOR RBT en raison de la concentration de trafic à la verticale de ce moyen radio.

- A l'arrivée, pendant HOR ATS, les ACFT contactent directement TOUSSUS Sol une fois la piste dégagée.

- En l'absence des services ATS.

- ZRT inactive
- AD réservé aux ACFT munis de radio.
- A/A en FR uniquement sur 119.3MHz
- Entraînements tour de piste **avions** réservés aux usagers basés avec instructeur à bord ou en formation initiale.
- Entraînements tour de piste **hélicoptères** interdits.
- Vols locaux de moins de vingt minutes interdits.
- Maximum recommandé de 5 aéronefs dans le circuit de jour ou de 3 aéronefs dans le circuit de nuit.

2.3 Consignes particulières VFR avions**2.3.1 Circuit de piste**

- Utilisation préférentielle de la base intérieure pour les tours de piste en raison des arrivées du point S.
- RWY 07R : tourner à droite après la ferme située 1000m après les pistes.
- RWY 07L : tourner en vent traversier extérieur afin de ne pas interférer avec les montées initiales de la piste 07R.
- DEP 07 et TDP 07/25 : les manœuvres de dépassement s'effectuent à l'extérieur du circuit.

2.3.2 Procédures départ

- DEP 07R/L
 - Monter dans le circuit de piste défini en 2.3.1 vers 1500ft AMSL (altitude à atteindre, dans la mesure du possible, avant le milieu de vent arrière).
 - En fin de vent arrière suivre RM 252°.
 - Immédiatement après les agglomérations de Rhodon et Chevreuse, virer à gauche pour sortir de la ZRT 2 par le secteur « Sud Dampierre » pour éviter d'interférer avec les approches finales IFR et les longues finales VFR.
- DEP 25L
 - Monter dans l'axe vers 1500ft AMSL et sortir de la ZRT 2 par le secteur « Nord Dampierre » ou le secteur « Sud Dampierre » (à préciser dans les intentions au départ).
- DEP 25R
 - Monter dans l'axe vers 1500ft AMSL, éviter le survol de Magny-les-Hameaux par le Nord.
 - Sortir de la ZRT 2 par le secteur « Nord Dampierre » ou le secteur « Sud Dampierre » (à préciser dans les intentions au départ).

2.3.3 Procédures arrivée

- ARR 07/25 par S1
 - Contacteur TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant le point S1.
 - Entrer dans la ZRT 1 par le point S1, se reporter obligatoirement au point S à 1300ft AMSL, puis intégrer la base extérieure, selon la RM 302° au QFU 07 ou la RM 045° au QFU 25.
 - L'attention des pilotes est attirée sur la proximité entre le point S1 et les points de compte-rendu VFR utilisés par Paris Orly et Villacoublay.
 - Vitesse maximale recommandée 120kts sur les tronçons S1→S→Base.
- ARR 07 directe
 - Une APP directe est possible sur proposition du contrôle ou demande du pilote.
 - Contacteur TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la ZRT.
 - La longue finale s'effectue, dans la mesure du possible, dans l'axe de piste pour éviter d'interférer avec les départs VFR.

2.3.4 VFR de nuit

- Effectuer un circuit adapté à 1500ft AMSL.
- Itinéraire RBT-TSU à 1600ft AMSL. Voir consignes générales AIP ENR 1.2.
- Au départ, maintenir la veille radio minimum 3min après RBT.
- A l'arrivée, contacter TOUSSUS au plus tard 3 min avant RBT.
- En présence d'IFR, prévoir une attente à l'extérieur de la ZRT.

2.3.5 Panne radio

- Avant la ZRT : ne pas entrer sauf si une autorisation a été obtenue.
- Dans la ZRT : si la piste n'a pas été attribuée, se présenter pour la RWY 07R/25L selon la piste en service annoncée par ATIS.

2.4 Consignes particulières VFR hélicoptères**2.4.1 Circuits de piste**

Tours de piste hélicoptères limités aux vols techniques.
Après intégration à l'arrivée, suivre le circuit hélicoptères en maintenant le plus longtemps possible 1100ft AMSL

2.4.2 Procédures départ

- DEP 07
 - DEP plateforme 07 et piste 07R : tourner à droite après la ferme située 1000m après les pistes
 - Monter dans le circuit départ hélicoptères vers 1500ft AMSL (altitude à atteindre, dans la mesure du possible, avant le milieu de vent arrière).
 - Les manœuvres de dépassement s'effectuent à l'extérieur du circuit.
 - En fin de vent arrière, suivre RM 252°.
 - Immédiatement après les agglomérations de Rhodon et Chevreuse, virer à gauche pour sortir de la ZRT 2 par le secteur "Sud Dampierre" pour éviter d'interférer avec les approches finales IFR et les longues finales VFR.
- DEP piste 07L : tourner en vent traversier extérieur afin de ne pas interférer avec les montées initiales de la piste 07R, puis rejoindre le départ plateforme en vent arrière.
- DEP 25
 - DEP plateforme : au passage du travers de l'extrémité de piste, altération de route de 10° à gauche pour suivre la RM 242°. Monter vers 1500ft AMSL et sortir de la ZRT 2 par le secteur « Nord Dampierre » ou le secteur « Sud Dampierre » (à préciser dans les intentions au départ).
 - DEP piste 25L : Monter dans l'axe vers 1500ft AMSL et sortir de la ZRT 2 par le secteur « Nord Dampierre » ou le secteur « Sud Dampierre » (à préciser dans les intentions au départ).
 - DEP piste 25R : Monter dans l'axe vers 1500ft AMSL, éviter le survol de Magny-les-Hameaux par le Nord. Sortir de la ZRT 2 par le secteur « Nord Dampierre » ou le secteur « Sud Dampierre » (à préciser dans les intentions au départ).
 - DEP "Christ de Saclay"

- DEP 25

Après la limite Ouest de l'AD, virage à gauche pour rejoindre la RM 143° en montée pour atteindre dès que possible la hauteur de 1100ft AMSL en suivant le circuit hélicoptère.

En cas de départ de la piste 25R, suivre le circuit avion.

En fin de vent arrière, prendre RM 113° vers le point "Christ de Saclay" en maintenant 1100ft AMSL.

- DEP 07

Après l'envol, virage à droite après la ferme située 1000m après les pistes. Monter dans le circuit départ hélicoptères vers 1100ft AMSL.

En cas de départ de la piste 07L, tourner en vent traversier extérieur.

En fin de vent traversier suivre la RM 113° vers le point "Christ de Saclay" en maintenant 1100ft AMSL.

2.4.3 Procédures arrivée

- ARR 07/25 par S1

Contacteur TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant le point S1.

Entrer dans la ZRT 1 par le point S1, se reporter obligatoirement au point S à 1100ft AMSL pour suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 358° vers le point de report HOTEL, en tenant compte des aéronefs en vent arrière à 1200ft ou au départ 07 à 1500ft.

La trajectoire définie entre le point HOTEL et l'AD doit permettre si le pilote suit scrupuleusement les RM indiquées de se maintenir à bonne distance des villages de TOUSSUS et CHATEAUFORT.

L'attention des pilotes est attirée sur la proximité entre le point S1 et les points de compte-rendu VFR utilisés par Paris Orly et Villacoublay.

- ARR 07 directe

Une APP directe est possible sur proposition du contrôle ou demande du pilote.

Contacteur TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant la ZRT.

La longue finale s'effectue, dans la mesure du possible, dans l'axe de piste pour éviter d'interférer avec les départs VFR.

ARR "Christ de Saclay" 07/25

Se présenter à la verticale du "Christ de Saclay" à 1100ft AMSL, puis suivre la trajectoire de raccordement au circuit hélicoptères selon la RM 293°.

2.4.4 VFR de nuit

- Pas d'aire de prise de contact balisée de nuit. Utiliser la piste en service.

- Eviter le survol des agglomérations et effectuer un circuit adapté à 1500ft AMSL.

- Au départ, procédures identiques à celles de jour.

- A l'arrivée, contacter TOUSSUS au plus tard 3 minutes avant l'entrée dans la ZRT.

- En présence d'IFR :

- entrer ou sortir de la ZRT selon l'autorisation du contrôle.

- prévoir une attente à l'extérieur de la ZRT.

2.4.5 Panne radio

- Avant la ZRT : ne pas entrer sauf si une autorisation a été obtenue.

- Dans la ZRT : si la piste n'a pas été attribuée, se présenter pour l'hélistation de jour ou pour la RWY 07R/25L de nuit selon la piste en service annoncée par ATIS.

2.4.6 Mesures temporaires de sûreté aérienne

- Les itinéraires hélicoptères suivants en CTR 2 et 3 PARIS sont interdits dans les deux sens :

- Ile Saint Denis, Pont d'Asnières, Pont de Neuilly, Pont de Sèvres.

- Carrières sur Seine, Pont de Neuilly.

- Ces interdictions ne concernent pas les missions de service public suivantes :

- Défense, Intérieur, Police, Protection Civile, Evacuations sanitaires.

- Les demandes d'exemption concernant l'utilisation de l'itinéraire de Transit Nord doivent être présentées préalablement auprès des services de l'Aviation Civile :

Fax : 01 48 62 65 04

3 MODIFICATION DES PROCEDURES IFR**3.1 Circuit MVL**

Circuit AD RWY 07/25 à 1200ft AMSL.

3.2 Consigne particulière de radiocommunication

A l'arrivée, pendant HOR ATS, les ACFT contactent directement TOUSSUS Sol une fois la piste dégagée.

3.3 Modification des départs initiaux 25R (1N-1R)

- Départ initial RWY 25R

Après décollage, à droite RM 262° en montée vers le niveau initial. Ne pas tourner avant la DER.

Voir consignes DEPARTS AD2 LFPN TEXT 1/2.

Voir cartes et descriptifs AD2 LFPN SID RNAV 4 à 6.

Voir cartes et descriptifs AD2 LFPN SID CONV 3 et 4.

Vitesse : voir assignation de vitesse AD2 LFPN TEXT 1.

Pente : Pente ATS 5.5% MNM jusqu'au FL 150. Si impossibilité de maintenir la pente, prévenir l'organisme ATC à la mise en route.

- Vers OPALE – ATREX – NURMO (1R), PTV – MONOT – DORDI – RANUX – BUBLI – LATRA – OKASI – PILUL – DIKOL (1N-1R)

Au croisement RDL 357° RBT, à gauche 341° RBT (RM 161°) vers RBT. A RBT (RBT – WP à survoler) suivre le SID.

- Vers OPALE – ATREX – NURMO (1N), AGOPA – ERIXU – EVX – LGL (1N – 1R)

Intercepter et suivre RDL 088° HOL (RM268°). A HOL (HOL – WP à survoler) suivre le SID.

Annexe A

APPROCHE A VUE
Visual approach

Ouvert à la CAP
Public air traffic

TOUSSUS LE NOBLE
AD2 LFPN APP 01

	ALT AD : 538 (20 hPa)	LFPN
	LAT : 48 44 59 N	VAR : 1°W (05)
	LONG : 002 06 40 E	

ATIS 127.475 ☎ 01 39 56 54 70

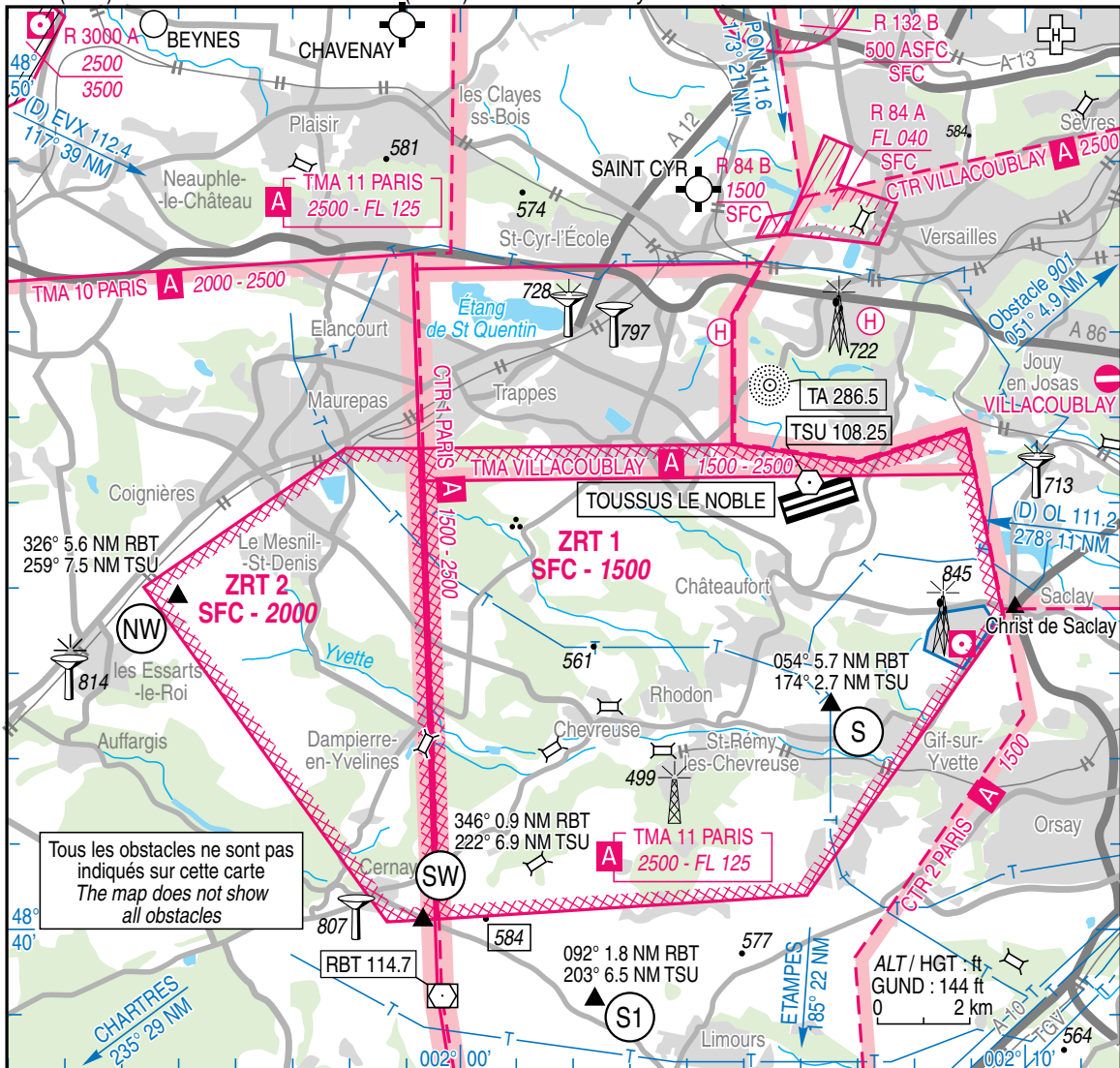
APP : ORLY Approche/Approach 124.450 (au-dessus de/above 1500 ft)

TWR : 119.3

GND (SOL) : 121.850 Absence ATS A/A (119.3) FR seulement/only

VDF : 120.75

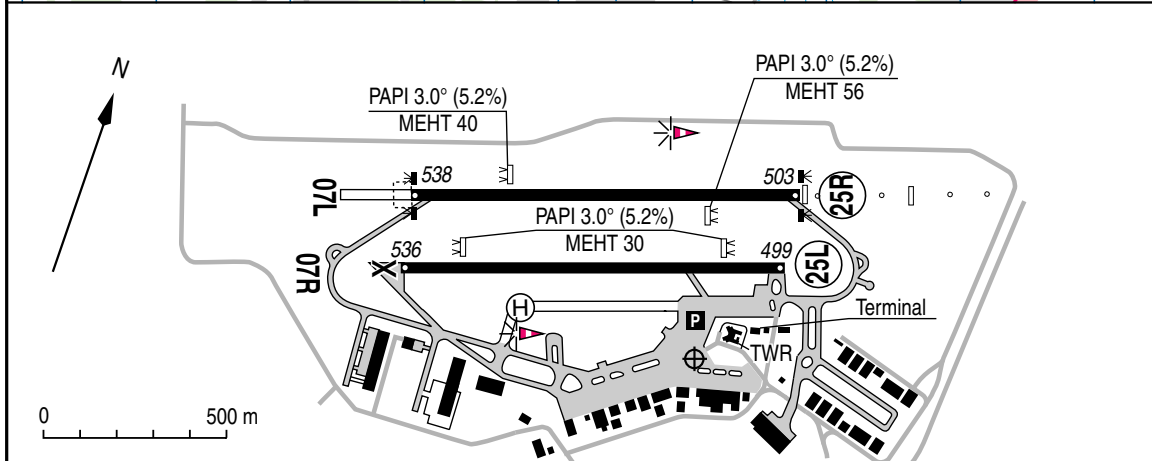
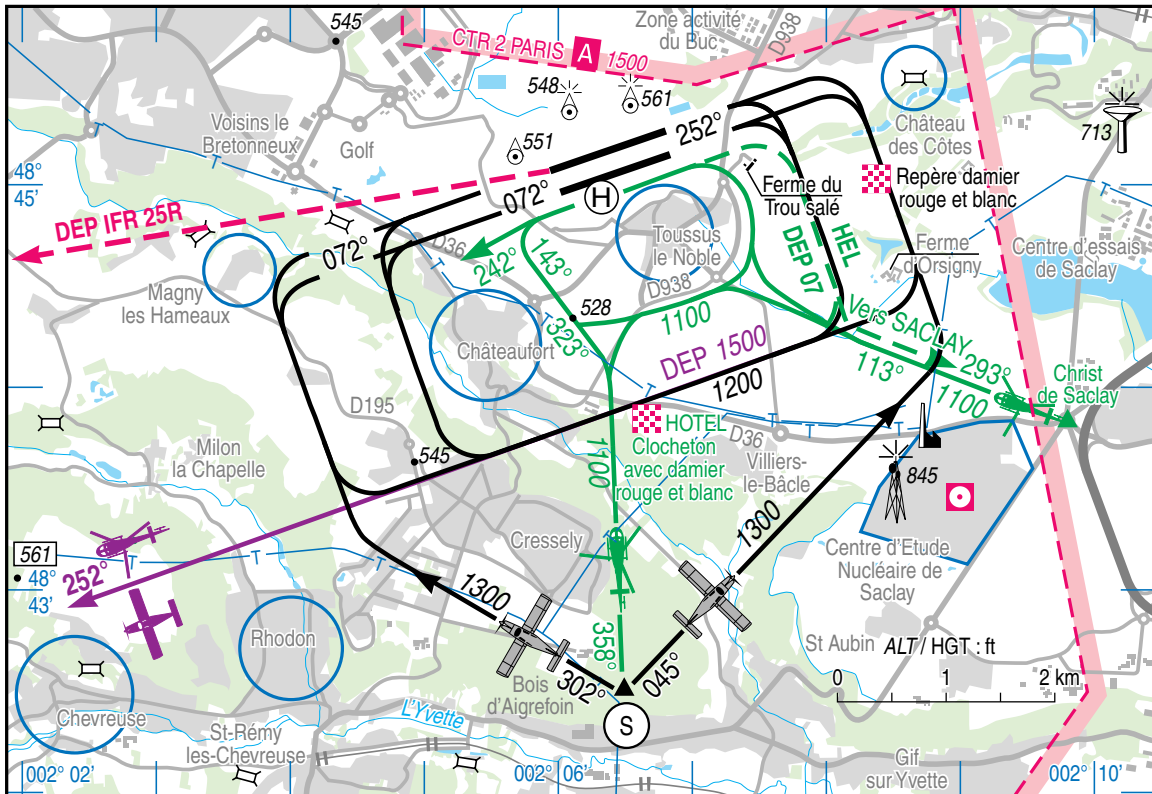
ILS/DME : RWY 25R - TNO 110.15



Annexe B

TOUSSUS LE NOBLE
AD2 LFPN ATT 01

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing



RWY	QFU	Dimensions <i>Dimension</i>	Nature <i>Surface</i>	Résistance <i>Strength</i>	TODA	ASDA	LDA
07 L 25 R	072 252	1100 x 30	Revêtue <i>Paved</i>	12 F/C/Y/U	1100 1150	1100 1300	1100 1100
07 R 25 L	072 252	1050 x 30	Revêtue <i>Paved</i>	12 F/C/Y/U	1050 1050	1050 1050	1050 1050

Aides lumineuses : Ligne APCH RWY 25 R : HI / BI
RWY 25 R et 07 L : HI / BI
RWY 25 L / 07 R : BI
PCL 25 R / 07 L hors HOR ATS
uniquement dans le créneau 0400-2030
(HIV + 1 HR)

Lighting aids : APCH line 25 R : LIH / LIL
RWY 25 R and 07 L : LIH / LIL
RWY 25 L / 07 R : LIL
PCL RWY 25 R / 07 L out of ATS HOR
only in the 0400-2030 slot
(WIN + 1 HR)

Annexe C

APPROCHE A VUE
Visual approach

Ouverte à la CAP
Public air traffic

TOUSSUS LE NOBLE
Aérodrome/Aerodrome
AD3 LFPN APP 01

 	ALT AD : 538 (20 hPa)	LFPN
	LAT : 48 44 59 N	VAR : 1° W (05)
	LONG : 002 06 40 E	

ATIS : 127.475 ☎ 01 39 56 54 70

APP : ORLY Approche/Approach 124.450 (au dessus de/above 1500 ft)

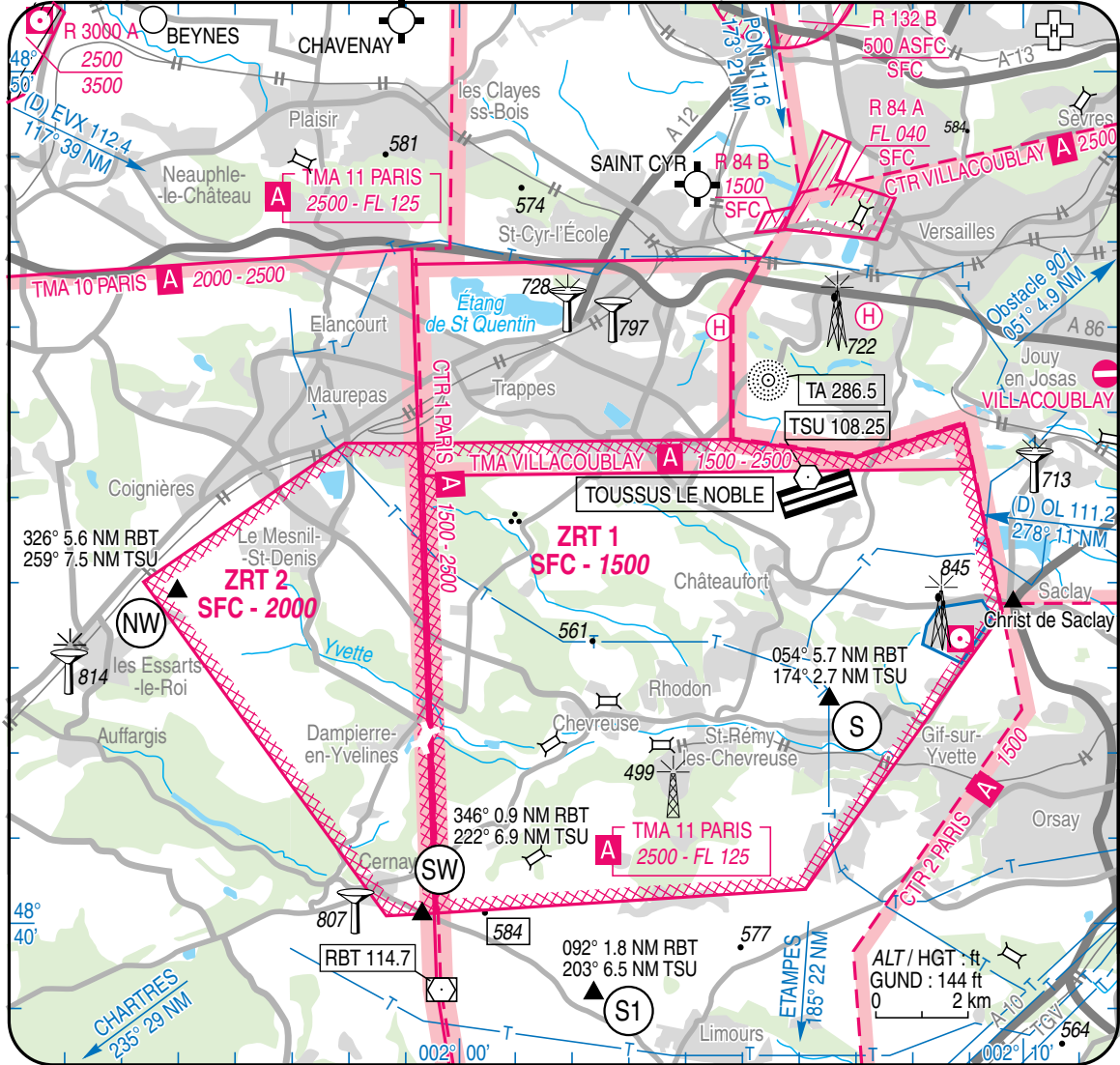
EN SURFACE / ABOVE GROUND

TWR : 119.3 - GND (SOL) : 121.850

ZONE HABITEE HOSTILE / INHABITED HOSTILE AREA

VDF : 120.750 - ILS/DME RWY 25R - TNO 110.150

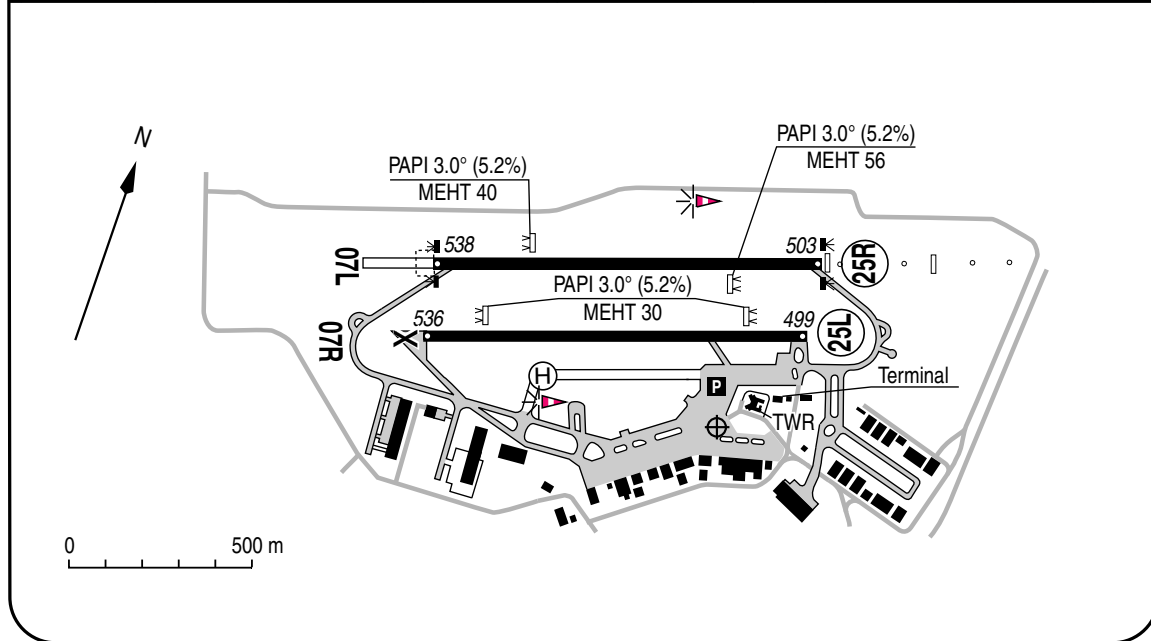
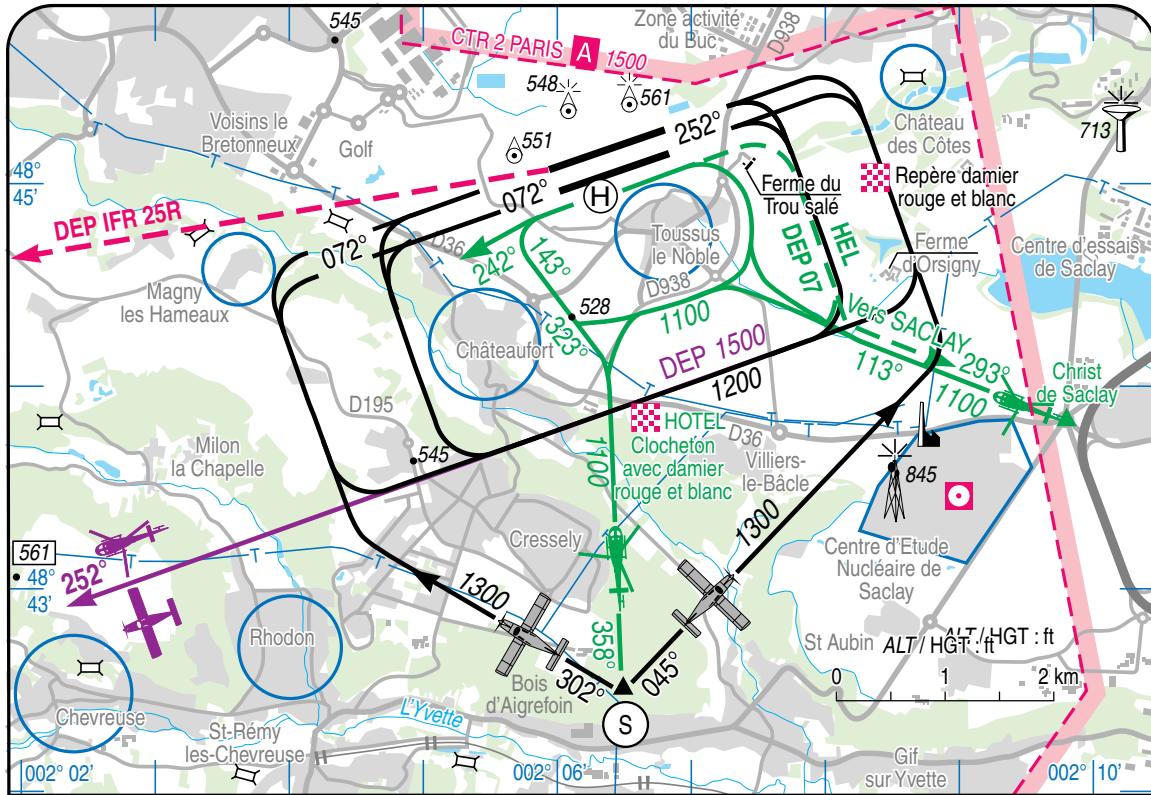
SOUS CATEGORIE HB / HB SUBCATEGORY



Annexe D

TOUSSUS LE NOBLE
Aérodrome/Aerodrome
AD3 LFPN ATT 01

ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing



Aides lumineuses : Ligne APCH RWY 25 R : HI / BI
RWY 25 R et 07 L : HI / BI
RWY 25 L / 07 R : BI
PCL 25 R / 07 L hors HOR ATS
uniquement dans le créneau 0400-2030
(HIV + 1 HR)

Lighting aids : APCH line 25 R : LIH / LIL
RWY 25 R and 07 L : LIH / LIL
RWY 25 L / 07 R : LIL
PCL RWY 25 R / 07 L out of ATS HOR
only in slot 0400-2030
(WIN + 1 HR)

Annexe E

AD2 LFPN INI 2

AIP
FRANCE

TOUSSUS LE NOBLE Départs initiaux / Initial departures RWY 25 R (1N - 1R)

